



## PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 FEVRIER 2024  
CONVOCAION DU 15 FEVRIER 2024

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février, à vingt heures et dix minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames, Messieurs AMARAL Philippe (AP), BOUVARD Bruno (BB), CARRIER Max (CM), JALLEAU FAURE Béatrice (JFB), LANOUX Marianne (LM), LARRIEU Cécilia (LC), LAVIGNE DELVILLE François (LDF), MORET DAVOINE René (MDR), TALLARON Luce (TL).

**Procurations :** CHAUTARD Jean-Jacques (CJJ) donne procuration à CARRIER Max  
CHOUMITZKY Olivier (CO) donne procuration à LAVIGNE DELVILLE François  
LIBERT-MÉNAGE Evelyne (LME), donne procuration à LARRIEU Cécilia  
CHARTON Jean-Marc (CJM) donne procuration à LANOUX Marianne.  
QUOUILLAULT Anita (QA) donne procuration à TALLARON Luce

**Excusée :** MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (MLDC)

Secrétaire de séance : TALLARON Luce  
Secrétaire générale : LEVESQUE Solenn (SL) (absente)

### L'ordre du jour était le suivant :

1. Sensibilisation RGBD par le Grand-Annecy
2. Validation du PV du CM du 16/01/2024
3. Délibération validant la convention de Maître Poncin
4. Délibération validant la convention de portage de l'EPF74 pour le Hangar
5. Délibération créant la commission « Hangar »
6. Délibération créant la commission d'Appel d'Offre (CAO)
7. Délibération validant le plan de financement du self
8. Délibération validant la création d'un poste d'agent administratif territorial à temps non-complet pour la gestion de la bibliothèque
9. Délibération validant la convention de maîtrise d'œuvre VRD pour le centre village
10. Délibération approuvant le montant des travaux et des honoraires pour la place publique
11. Délibération donnant autorisation au maire à lancer l'appel d'offre pour la place publique
12. Divers

---

### Sensibilisation RGBD par le Grand-Annecy

Ce point a été supprimé de l'ordre du jour

---



## **Validation du PV du CM du 16/01/2024**

Le procès verbal du conseil municipal du 16 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité

---

### **Délibération validant la convention de Maître Poncin**

Monsieur le Maire explique que suite à une demande en annulation de Monsieur LUSTENBERGER de la déclaration préalable accordée à Madame Stéphanie SUBLET pour une division parcellaire sur un terrain situé au lieu-dit "La Ravoire" (parcelles C315 et 339) qu'il est nécessaire de faire appel à un cabinet d'avocats.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention à passer entre la Commune de Viuz-la-Chiésaz et la SELARL CDMF AVOCATS affaires publiques Maître Frédéric Poncin qui a pour objet de préciser les engagements mutuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

---

### **Délibération validant la convention de portage de l'EPF74 pour le Hangar désaffecté**

Monsieur René MORET-DAVOINE étant partie prenante de ce bâtiment, monsieur le Maire lui demande de quitter la salle.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une DIA (*déclaration d'intention d'aliéner*) a été adressée à Maître GILIBERT Denis en date du 05/10/2023 pour les parcelles C0280 (VIUZ SUD) et C0279 (Chemin du Crêt du Nant) Il s'agit du hangar agricole situé au centre village sans aucune activité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de préempter ce bien par l'intermédiaire d'un PORTAGE par l'EPF Etablissement Public Foncier. Sa situation au centre du village permettrait de le transformer en salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents.

---

### **Création d'une Commission Municipale "Hangar"**

A la suite de la décision par le conseil municipal de l'acquisition du "HANGAR" situé au centre du village, monsieur le Maire propose la création d'une commission spécifique, qui sera chargée de réfléchir à l'aménagement de ce bâtiment. Il demande aux conseillers municipaux de se prononcer à main levée, pour ceux qui souhaitent faire partie de cette commission :

- Cécilia LARRIEU
- MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine
- AMARAL Philippe
- LANOUX Marianne

Sont élus à l'unanimité des membres présents au conseil municipal.



## Création d'une commission d'appel d'offres (CAO)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'un marché public a été publié, pour les travaux de la Plaine Ludique. Il est nécessaire de créer une CAO pour examiner les différentes offres reçues. Cette CAO se compose du Maire, de trois titulaires et de trois suppléants.

La liste suivante est proposée.

- Titulaires : TALLARON Luce  
AMARAL Philippe  
LARRIEU Cécilia
  
- Suppléants LANOUX Marianne  
JALLEAU FAURE Béatrice  
MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine

Sont élus à l'unanimité des membres présents au conseil municipal.

## Cantine scolaire : passage au self

Monsieur le Maire expose : La livraison prochaine des appartements du projet Bâton apportera de nouveaux enfants à l'école et donc à la cantine. Les locaux actuels de la cantine ne permettent pas d'accueillir ces nouveaux élèves sans revoir l'organisation du service. Monsieur le Maire explique qu'il a consulté plusieurs cuisinistes. Deux ont répondu et fait des propositions d'organisation en "SELF". Deux cuisinistes CFM et ESBC ont proposé deux plans de financement chacun.

Au regard de ces derniers le choix se porte sur le prestataire suivant : **ESBC**

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ESBC	PROPOSITION 2		
	BUDGET INVESTISSEMENT		BUDGET FONCTIONNEMENT
Objet	ACHAT PRIX HT	Installation	Contrat de Maintenance /an
Meuble vaisselle	2 133 €		
Table de tri	4 148 €		
Table débarrassage	205 €		
Support sac poubelles	146 €		
installation	630 €		
Frigo	1 329 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>8 591 €</b>		



TOTAL TTC:	10 309 €		
Four + support:	5 271 €		
Présentoir	820 €		
Module chaud	5 783 €	840 €	
Module froid	6 478 €		
TOTAL HT	18 351 €	840 €	
TOTAL TTC	22 022 €	1 008 €	
	33 339 €		480 €
TOTAL TTC	33 819 €		

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le passage au SELF de la cantine scolaire et approuve la proposition n°2 de la société ESBC pour la somme TTC de 33 819 euros.

### Création d'un emploi d'agent administratif territorial à temps non-complet et mise à disposition gratuite de VAL-Bibliothèque

Monsieur le Maire explique qu'il a eu un entretien avec le Président de l'association VAL dont dépend la bibliothèque. Celui-ci l'informe que la personne principale qui s'occupe actuellement de la bibliothèque (Marie) est bénévole. Celle-ci vient d'être embauchée à temps non complet par la commune de Saint Félix et souhaiterait que la commune de Viuz-la-Chiésaz complète par un autre temps non complet, afin d'avoir un plein temps.

Après de nombreux débats et propositions de plusieurs conseillers, le conseil municipal :

- **Approuve** la création d'un poste d'agent administratif territorial à temps non complet à raison de 15/35ème relevant de la catégorie C au service culturel.
- **Accepte** que cet agent soit mis à disposition de VAL-bibliothèque à titre gratuit.
- **Demande** qu'une convention soit passée entre la commune et Val-bibliothèque, afin de préciser les obligations et engagements de chaque parti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents.

### Convention de maîtrise d'œuvre VRD pour le Centre Village

Monsieur le Maire présente la convention qui a pour objet de préciser les engagements mutuels entre la Commune de Viuz-la-Chiésaz et le maître d'œuvre ALP-VRD ingénierie pour le projet :

« Requalification des espaces publics du village et l'apaisement du trafic routier ».

Cette convention est adoptée à l'unanimité des membres présents.



## Place publique Bâton

Monsieur le Maire explique que le projet Bâton est bientôt fini et que la commune dispose à l'intérieur de cet ensemble d'un terrain qu'elle s'était réservée au moment de la vente des terrains à EDIFIM, pour la réalisation d'une place publique. Il convient maintenant de faire appel à un maître d'œuvre et de lancer les appels d'offres pour la réalisation.

<b>Estimation :</b> honoraires de maîtrise d'oeuvre	30 060 TTC
travaux	230 000 HT 276 000 TTC

- A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les montants du Projet "Place Publique Bâton" tel qu'indiqué ci-dessus.
- Autorise le Maire à lancer les appels d'offres pour la réalisation de la Place Publique Bâton

---

**La séance est levée à 23 heures**

La secrétaire de séance

Luce TALLARON

Le Maire,

François LAVIGNE DELVILLE



